

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUIN 2020**

Date de convocation : 22 juin 2020

Date d'affichage : 22 juin 2020

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. CAHAREL Brice, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. BERVEILLER Daniel, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, M. MASURE Frédéric, Mme GANDON Nathalie, M. NABAIS Alexis, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, M. HADJ-SAAFI Yann, Mme BRUYERE PLISSON Annie-Claude, M. LEGRAS Olivier, Mme THOMASSET Muriel, M. BIZEBARD Thierry, Mme DOSME Sylvie

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration M. DUVERNEUIL Jean-Jacques à M. GAUDART Franck, M. MARTINS Pedro à M. NABAIS Alexis, Mme CUCINIELLO Jessica à M. DE ALMEIDA José, Mme DORIZON LECOCCQ Véronique à M. CAHAREL Brice

Absent(s) :

**Nombre de votants : 23**

Approbation du PV du CM du 25 mai 2020 : 23 pour

Secrétaire : A été nommée secrétaire : Brice CAHAREL

L'an deux mille vingt, le 26 juin à 19 :00, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

**Délibération n°20-009** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, prend acte des délégations aux conseillers municipaux

**Délibération n°20-010** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **19 voix POUR** fixe les indemnités des élus

*Les élus de Gometz Uni et Solidaire ne prennent pas part au vote car ne se sentent pas concernés.*

**Délibération n°20-011** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** élit les membres de la CAO

**Délibération n°20-012** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** élit les membres de la caisse des écoles

*Mme THOMASSET demande la parole : « Nous nous félicitons que la proportion de candidats de l'opposition présente dans la CDE respecte le suffrage exprimé. Toutefois, nous avons toujours en mémoire les dysfonctionnements de la mandature précédente. Pour mémoire, le candidat GUS avait été écarté de certaines réunions à l'aide de convocations envoyées à des adresses mail à l'orthographe variable et fantaisiste. Découvrir la tenue d'une réunion par la lecture de son Compte Rendu sur le site de la mairie et se faire reprocher son absence, être ignoré lors de la préparation des événements festifs sont des situations qui ne seront plus tolérées. Les 4 membres de GUS resteront donc très vigilants sur le respect d'un fonctionnement démocratique et non partisan. La CDE doit se situer loin des enjeux partisans de la politique communale. Il doit y être facile de trouver un consensus avec comme ligne de mire le bien de l'école et surtout des écoliers. »*

*Mme SELLEM répond qu'au vu de l'implication des élus sur l'ensemble des manifestations (en temps, en énergie...), ceux-ci ne manqueront pas d'entendre cette demande d'implication. Elle regrette malgré tout qu'on revienne sur un épisode de début du mandat précédent. Cet épisode, pour lequel des excuses ont été exprimées, et qui reste maintes fois répété a bon dos et ne fait guère avancer le débat. Elle rappelle également que l'élu concerné n'a pas par la suite, non plus brillé par sa présence lors d'autres séances publiques telles que comités participatifs, conseils municipaux. Elle espère vivement que nous serons désormais tournés vers l'avenir.*

*Mme THOMASSET répond qu'effectivement, le souhait de l'opposition est de regarder devant, sans revenir en arrière.*

**Délibération n°20-013** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** élit les membres du CCAS

*Mr LEGRAS demande si les candidatures des associations ont été retenues et si oui lesquelles.*

*Mme SELLEM précise que sont retenues les candidatures de :*

-UDAF Mme COUILLEAUX  
-Croix rouge Mme CLERGET  
-UDAPEI Mme JAMBUT  
-MJC Mme CRESPIAN  
-AMMMM Jean JACQUIN  
-UTL Colette BENARD  
-Habitants Sylviane BERTHIER

**Délibération n°20-014** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** approuve la liste des contribuables soumise pour la CCID

**Délibération n°20-015** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **19 voix POUR** élit les membres de la CLECT

**Délibération n°20-016** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** élit les membres du SIAHVY

**Délibération n°20-017** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **19 voix POUR** désigne un représentant au PNR

**Délibération n°20-018** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** élit les membres du SICOVY

**Délibération n°20-019** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** élit les membres du SIEI

**Délibération n°20-020** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **19 voix POUR** désigne un représentant au CNAS

**Délibération n°20-021** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, prend acte du DOB

*Pendant la présentation par Franck GAUDART, adjoint aux finances d'un PowerPoint de présentation du budget, Mr LEGRAS l'a interrompu en faisant remarquer que le diaporama présenté illustre parfaitement l'une des difficultés majeures de Gometz depuis très longtemps, à savoir un très faible potentiel financier par habitant de la commune (878 €/hab), ce qui implique des dépenses de fonctionnement très faibles (628€/hab) et donc des services publics rendus faibles alors que dans le même temps, le taux d'imposition ne bouge pas et la capacité de désendettement de la commune (environ 2 ans) dénote l'absence d'investissement. En conséquence, les marges de manœuvre financières de la commune sont faibles et de nombreux habitants vont ailleurs pour trouver les services que ne rend pas la commune. Pourtant, ce choix, ancien..., n'est pas gravé dans le marbre et pourrait faire l'objet d'une large concertation, dans le cadre d'une démarche de démocratie participative, comme le propose GUS. M. LEGRAS affirme qu'il ne doit pas y avoir de sujets tabous tout en précisant qu'il existe d'autres solutions pour augmenter le budget de fonctionnement (permettre une croissance même modérée et contrôlée de la commune, favoriser son dynamisme économique, augmenter la part des recettes propres, ...).*

*Mr LEGRAS rappelle que si la capacité de désendettement de la commune est très "bonne", c'est parce que les investissements utiles à tous sont faibles et conclue que la question de savoir comment augmenter le potentiel de fonctionnement et d'investissement de la commune fournit matière à un véritable débat.*

*Enfin, les élus GUS soulignent que la faiblesse de l'endettement et des investissements de la commune est plus un problème qu'une solution et que, sans évidemment aller vers des excès d'endettement qui seraient tout à fait néfastes, le recours à davantage d'emprunts permettrait la construction d'équipements nécessaires au bien de tous. Ils pourraient tout à fait être envisagés, en concertation avec les habitants et dans une démarche participative comme nous l'avons proposée.*

*Mr GAUDART reprend son exposé.*

*Mr GAUDART explique que pour les dépenses de fonctionnement, une augmentation fiscale, socialement ne s'expliquerait pas. Cela ne serait pas un bon signal au niveau des habitants et ne permettrait pas de dégager de grosses recettes supplémentaires.*

*Mr LEGRAS indique que ce n'est pas le seul levier. Il est possible de construire par exemple de manière modérée. Le levier fiscal n'est pas un tabou. C'est aussi une question de communication et de discussion.*

**Mr BIZEBARD** demande si des charges de fonctionnement ont été reprises sur l'agglomération du fait de transfert de compétences.

**Mr GAUDART** explique que c'est plutôt l'effet inverse qui s'est produit, notamment avec la reprise de la salle Barbara en gestion directe. Il rappelle qu'aucun agent communal n'est transféré à l'agglomération à ce jour.

**Mme DOSME** : « Plusieurs remarques nous semblent importantes : **Tout d'abord**, nous saluons un réel effort de clarté et de pédagogie dans la présentation des données. Le PowerPoint que nous venons de visionner s'approche enfin de ce qui était attendu depuis 2015. Il reste cependant des efforts à fournir pour que nous ayons enfin l'opportunité d'un véritable débat...

Nous passerons rapidement sur l'absence de concertation préalable avec le comité finances et le nécessaire écart dans le temps qui doit séparer le Débat d'Orientation Budgétaire du vote du Budget. Cela aurait pu se faire en Février ou Mars avant le confinement et les élections (comme en 2014) ... Mais il est vrai que les événements exceptionnels qui ont suivi les élections peuvent justifier une entorse à la règle et au bon sens. Venons-en donc aux véritables reproches que nous faisons à ce DOB et qui l'empêche d'être un véritable support à un débat constructif !

D'abord, ce document présente une vision à très court terme, l'année 2020 étant déjà à moitié passée, quand toute personne un peu versée dans les finances communales sait qu'un DOB repose sur un Plan Pluriannuel d'Investissement qui seul permet d'avoir une vision sur plusieurs années et permet d'opérer des choix en fonction et avec concertation.

Pour finir, on nous présente le principal investissement des années à venir et même du mandat (si l'on en croit le programme de la majorité) sans la moindre discussion ou information préalable. On croit nous rassurer en nous disant que le chiffrage résulte d'une étude (que nous n'avons jamais vue !) datant de 2015... et sans nous présenter d'étude d'impact sur les coûts de fonctionnement ! Ce DOB repose donc sur des chiffres incomplets de 2015 ! Tout cela est-il bien sérieux en 2020 ? »

**Mr GAUDART** répond que les collectivités ont jusqu'au 15 avril de chaque année pour voter.

Cela a été un choix de la précédente équipe de ne pas le faire car avec les élections, le choix a été de laisser une nouvelle équipe proposer un budget. Pour les prochaines années, le DOB sera présenté en amont au vote du budget.

**Mme SELLEM** indique que si nous avons voté avant, nous aurions eu la remarque inverse. Elle remercie Franck GAUDART pour sa présentation et rappelle que les DOB des années précédentes étaient de très grandes qualités également.

Quant à la remarque sur les PPI et les accusations d'enfumage, elle rappelle qu'actuellement, au regard du contexte, présenter un PPI en juin 2020 serait effectivement un enfumage. Les orientations ne sont pas connues. Les projets présentés sont à court terme, engageants. Cela aurait été une tromperie de faire différemment.

**Délibération n°20-022** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **19 voix POUR, 4 voix CONTRE (LEGRAS, THOMASSET, BIZEBARD, DOSME)** approuve le compte de gestion

Les élus Gometz Uni et Solidaire informent qu'ayant voté contre le budget de 2019, ils voteront contre ce compte de gestion.

**Délibération n°20-023** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **22 voix POUR** approuve le compte administratif

**Délibération n°20-024** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** décide de l'affectation des résultats

**Délibération n°20-025** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** décide de maintenir les taux d'imposition

**Mr LEGRAS** : « En l'absence de projets et d'ambition de la politique budgétaire communale, nous n'avons aucune raison de ne pas être favorables au maintien des taux d'imposition de la commune. Une éventuelle augmentation des taux ne pourrait s'envisager qu'après concertation avec la population et pour financer des projets précis plébiscités par le plus grand nombre.

Pour l'heure et en l'absence des conditions précitées, nous voterons donc **POUR** cette délibération. »

**Délibération n°20-026** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **19 voix POUR, 4 voix CONTRE (LEGRAS,**

**THOMASSET, BIZEBARD, DOSME**) adopte le budget primitif

**Mr LEGRAS** : « Que dire de ce Budget Prévisionnel ? Une fois de plus, il s'agit d'un budget excessivement prudent, sans vision à long terme.

Le principal investissement repose sur des chiffres approximatifs datant de 2015. Aucun débat ni aucune commission n'a eu lieu sur le sujet. À quel cahier des charges correspond ce chiffrage ? Son contenu nous est inconnu ! Quelle superficie, quels équipements, quels choix d'énergies et de type de bâtiment... Rien, n'a été discuté, rien n'a été fixé ! Une étude sur son impact financier sur les charges de fonctionnement a-t-elle été effectuée ?

Au cœur d'une pandémie et à la veille d'une possible deuxième vague, l'absence de volet COVID sérieux nous inquiète. Déjà très approximatif en ce qui concerne son coût durant la période passée (on évoque un coût de près de 30 000 € pour la courte période du confinement), rien ne semble prévu pour la période à venir que ce soit sur le plan de la prévention, de l'accompagnement de la population, du social, de l'économie...

Concernant les investissements au cimetière, le compte n'y est pas et un simple columbarium, certes nécessaire s'avère insuffisant ! Nous réclamons qu'une commission se penche sur la question et puisse notamment étudier les projets que certains de vos amis vous ont remis par le passé et qui ont été écartés sans être étudiés...

Enfin, le budget inchangé du CCAS alors que la crise économique qui commence risque de jeter dans le besoin nombre de nos concitoyens nous semble également préoccupant. Les élus GUS voteront donc CONTRE. »

Concernant le projet du restaurant scolaire, **Mme SELLEM** indique que les dépenses de fonctionnement annuelles d'un bâtiment quel qu'il soit correspondent environ à 10% du coût de construction.

L'étude qui avait été jointe en 2015, est consultable. Elle sera transmise à l'ensemble des conseillers.

Cette étude est basée sur des objectifs mis en avant en 2015 et qui sont à reposer, notamment concernant l'évolution des effectifs scolaires. Il est nécessaire d'inscrire au budget ce projet même s'il évoluera.

**Délibération n°20-027** Sur proposition de Madame Cécile DUCHEMIN, Maire adjointe à la vie associative et à la communication, le Conseil municipal, par **19 voix POUR, 4 voix CONTRE (LEGRAS, THOMASSET, BIZEBARD, DOSME)** vote les subventions aux associations

**Mme DUCHEMIN** : « La subvention pour la MJC est attribuée depuis 2018 sur la base d'une convention d'objectifs au regard du niveau du montant de ce versement.

Dans les objectifs de cette convention, l'association s'engage à

- Participer à la vie associative locale et aux temps forts organisés par la Commune.
- Favoriser la mixité sociale et géographique dans la fréquentation de la MJC.
- Proposer et développer des actions en direction de la Jeunesse.
- Assurer une action de diffusion culturelle.
- Proposer une offre de pratiques d'activités artistiques, culturelles, sportives et éducatives, en tenant compte du contexte local et des contraintes de la collectivité.
- Proposer un éventail d'animations notamment dans le domaine de l'environnement.
- Développer des actions autour de la parentalité et de l'accompagnement à la scolarité.
- Faciliter des temps d'échanges autour de la citoyenneté.
- Être un lieu ressources pour le soutien à la création ou au développement d'associations.

Nous avons toujours porté et défendu ce projet innovant et moderne avec enthousiasme. Nous avons accompagné et défendu la structure dans sa démarche d'agrément Espace de Vie Sociale, convaincu par la nécessité de cet agrément et des projets portés pour les habitants de Gometz le Châtel.

Courant 2019, de nombreux dysfonctionnements démocratiques et de gestion administrative ont été constatés, des insuffisances notamment en communication, en créneaux d'ouverture proposés au public, en programmation, nous ont été rapportées par les habitants.

Ces constats et retours négatifs nous ont questionnés et alertés. Au terme de nombreuses discussions et débats dans la nouvelle équipe municipale, nous proposons pour cette année de maintenir le niveau de la subvention, au regard du contexte particulier et du changement d'équipe au sein de la MJC.

Nous formulons l'espoir que nos inquiétudes ont été entendues et comprises, que 2020, année de renouvellement de la convention d'objectifs avec la commune et de l'agrément EVS avec la CAF, sera l'occasion d'une nouvelle dynamique, et que la MJC sera bien un acteur majeur et incontournable de l'animation sociale de notre commune. Nous y sommes très attachés et y seront particulièrement attentifs. »

**Mr LEGRAS** demande expressément que la déclaration lue par Mme DUCHEMIN soit portée au seul crédit de la majorité, les élus GUS refusant absolument de soutenir cette position.

**Mr LEGRAS** : « Pour une bonne compréhension du début de la déclaration qui va suivre, précisons que la délibération présentée en Conseil Municipal était un copier-coller de celle de l'an dernier et qu'on avait omis

*d'effacer les noms LEGRAS et THOMASSET comme ayant voté CONTRE !*

*Doit-on réellement voter une délibération dont le résultat est déjà connu. 19 voix POUR, LEGRAS & THOMASSET ont voté CONTRE... Ma mémoire me joue sans doute des tours car je ne m'en souviens plus ni du nom des 2 absents... BIZEBARD & DOSME sans doute !??*

*Plus sérieusement, voilà typiquement un volet où une municipalité peut imprimer sa marque en mettant en œuvre « sa » politique.*

*Or dans cette distribution de subventions, aucune « politique associative » n'est affirmée.*

*Quels sont les objectifs de la majorité ?*

*Souhaite-t-elle développer les activités sportives ? culturelles ? d'éducation populaire ? sociales ? à destination des petits ? des ados ? des familles ? des séniors ?... Bien malin celui qui le saura !*

*On saupoudre de manière plus ou moins opaque (Quels sont les critères ?) et la plus grande partie des associations récoltent des miettes (pourquoi !??).*

*Il s'agit d'un budget sans vision ni ambition. Par conséquent, pour arriver aux 4 « non » GUS, vous n'aurez donc que 2 noms (BIZEBARD & DOSME) à ajouter en bas de la délibération ! »*

**Délibération n°20-028** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** approuve le compte de gestion assainissement

**Délibération n°20-029** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **22 voix POUR** approuve le compte administratif assainissement

Interruption de séance à 20h55 et questions du public

Reprise de séance à 21h05

**Délibération n°20-030** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **19 voix POUR - 4 voix CONTRE (LEGRAS, THOMASSET, BIZEBARD, DOSME)** approuve la demande de subvention DETR 2020 pour le projet de restaurant scolaire

**Mr BIZEBARD** : « Je voudrais intervenir sur un point supplémentaire - mais important - concernant ce restaurant scolaire. Nous sommes à priori favorables à la construction d'un nouveau restaurant scolaire. Et bien sûr, dans ce cas, nous approuverions une demande de subvention pour concourir au financement d'un tel équipement important. Mais, encore une fois, nous ne pouvons pas accepter d'approuver le programme de construction et le plan de financement d'un restaurant scolaire sans concertation préalable et notamment sur un chiffrage qui repose sur une étude ancienne et qui ne nous a pas été présentée. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération. Je voudrais aussi rajouter un point supplémentaire qui nous tient à cœur - et sans doute vous aussi car il s'agit d'aspect écologique : le chiffrage global de ce restaurant scolaire correspond-t-il à un choix de développement durable concernant ce bâtiment - par exemple en optant pour un bâtiment à énergie positive, comme cela n'avait PAS été le cas pour le Centre de Loisirs ? Au vu du montant de l'investissement annoncé, nous en doutons. Je pense que M. l'adjoint au Cadre de vie, Climat et Biodiversité, ou Mme le Maire pourrait nous répondre sur cette question...

**Mme SELLEM** explique qu'on n'en est pas encore là dans le projet. Les études initiales sont utilisées pour faire des chiffrages pour les dossiers de subvention.

Comme Mme SELLEM répond que le projet est à un stade trop précoce pour pouvoir déjà prendre de telles décisions et qu'il s'agit de particularités techniques ayant un faible impact sur le coût total, **Mr LEGRAS** prend alors la parole pour demander si on se fiche ici du monde. Lors de la construction du CLSH, il y a quelques années, Mme le Maire nous expliquait que les solutions énergétiques renouvelables coûtaient trop chères et n'étaient pas rentables et aujourd'hui, on nous les présente comme des détails de faible incidence ! Oui ou non, cette équipe va-t-elle enfin se préoccuper d'écologie et de développement durable ? Oui ou non, l'adjoint à l'écologie, au climat et au développement durable va-t-il répondre et s'engager ?

**Mr CAHAREL** prend la parole et indique qu'effectivement ce projet sera envisagé en tenant compte de l'écologie et du développement durable et que toutes les bonnes idées seront étudiées.

**Délibération n°20-031** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **19 voix POUR - 4 voix CONTRE (LEGRAS, THOMASSET, BIZEBARD, DOSME)** approuve la somme allouée au titre du plan de formation des élus pour l'année 2020.

**Mme THOMASSET** : « Nous constatons un effort de la municipalité qui porte à 6000€ (sur les 14 000 € possibles !) le montant alloué à la formation des 12 nouveaux élus, les 11 anciens bénéficiant du DIF élu. Cependant, cela permet de former 3 élus au maximum...

A-t-on au préalable sondé les nouveaux élus pour savoir combien souhaitaient se former ?

Les 3 nouveaux élus GUS n'ont pas été questionnés mais peuvent d'ores-et-déjà se porter candidats à des formations...

En conséquence, si les nouveaux élus majoritaires maîtrisent parfaitement les aspects juridiques, budgétaires, politiques et administratifs du fonctionnement d'une collectivité locale et ne souhaitent donc pas se former cette année... Alors les élus GUS voteront pour cette délibération et demanderons dans les jours qui viennent le financement de formations. Mais si les nouveaux élus majoritaires, tout comme nous, ne savent pas tout et souhaitent pouvoir se former cette année afin de servir au mieux les intérêts de notre collectivité, alors il convient de modifier en conséquence la somme allouée à la formation des élus en utilisant la totalité de la somme autorisée, soit 14000€, ce qui permettra au choix 7 à 8 formations individuelles ou 1 ou 2 formations collectives... À défaut, nous voterons contre. »

**Lucie SELLEM** indique que les élus peuvent se regrouper pour faire la même formation. M. Legras a bénéficié d'une formation en 2019 qui a été financé par la mairie pour un montant de 2000€ alors que son DIF était ouvert.

**Délibération n°20-032** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** approuve la remise de chèques CAHOC par la commune

**Délibération n°20-033** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** décide du versement de la prime exceptionnelle COVID

**Mr LEGRAS** : « Nous renouvelons nos remerciements et nos félicitations aux agents communaux pour leur sens du devoir, leur implication et leur travail de manière général et en particulier durant la crise du Covid-19 et le confinement. »

Le conseil est clos à 21h25

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Mme SELLEM** signale qu'aura lieu à Gometz-le-Châtel la cérémonie officielle départementale du 14 Juillet (à 17h) en présence du préfet etc., et souligne que c'est un grand honneur pour la commune.

2 questions posées par **Mme DOSME** :

1 - Quand les comptes rendus des conseils municipaux seront-ils rendus publics sur le site web de la Mairie ? Le dernier compte rendu en ligne date du 18 février 2019... Pourtant, depuis, 6 conseils municipaux de la précédente mandature et 1 de la nouvelle ont eu lieu... Est-ce un effet de la démocratie innovante voulue par la majorité ?

Réponse de **Mme SELLEM** : Elle prend bonne note du problème, et répond que cette mise à jour va être faite rapidement...

2 - Où en est-on du comptage et répertoriage des entreprises castelgometziennes évoqués lors du précédent Conseil Municipal ?

Réponse de **M. GAUDART** : La CPS qui a fait ce répertoriage ne l'a pas encore communiqué à la commune, qui s'en occupera dès que possible...

1 question posée par **Mme THOMASSET** :

Depuis le 22 Juin, l'école est à nouveau obligatoire pour tous... Comment cela se passe-t-il à Gometz le Châtel ? Combien d'élèves sont revenus ? Combien restent absents ? Tous les enseignants sont-ils présents ? Quelle organisation a été mise en place ?

Réponse de **Mme BRETECHER** : Tous les enseignants ont repris, 99% des effectifs sont présents en maternelle, 86% en primaire. Les locaux respectent les normes des nouvelles consignes sanitaires et les enfants sont ravis de déjeuner dehors sous les barnums !

2 questions posées par **M. LEGRAS**

1 - Nous savons qu'un grave accident a eu lieu récemment au rond-point Saint Nicolas. Pouvez-vous nous en

dire plus et nous rassurer sur l'issue de cet accident. Par ailleurs, on nous a rapporté la présence de personnes mandatées par le conseil départemental pour étudier les possibles mises en sécurité de ce carrefour extrêmement dangereux. Est-ce vrai ? Et si oui, pouvez-vous nous promettre qu'aucune décision ne sera prise concernant les deux carrefours (rue Saint Nicolas-Route de Chartres et Route de Chartres-Route Neuve) sans qu'une large concertation soit mise en œuvre.

Réponse de **Mme SELLEM** : Elle confirme la gravité de l'accident mais nous rassure sur son issue miraculeuse : la petite fille renversée par la voiture est rentrée chez elle avec très peu de blessures. Évidemment, cela repose le problème de la sécurité routière aux abords de la route de Chartres. Le Maire souligne que les aménagements de sécurité routière doivent être financés par la commune. Elle a, à la suite de cet accident, alerté le conseil départemental et été reçue par le président. Le conseil départemental s'est engagé à lancer rapidement une étude sur les aménagements de sécurité nécessaires et à participer à une bonne part de leur financement.

**M. Legras** réclame que ces aménagements fassent l'objet d'une large concertation avec les habitants.

2 - Les 4 élus GUS demandent la mise à disposition d'une salle pour pouvoir assurer des permanences régulières.

Réponse de **Mme SELLEM** : La seule salle libre régulièrement est la salle de musique de l'Espace Barbara. Cela pourra évoluer en 2021.

La séance est levée à 21h35

Le compte rendu de la séance a été affiché le 29 juin dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 30 juin 2020

Le Maire,

Lucie SELLEM.